

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le **26 AVR. 2023**

ID : 077-247700701-20230413-2023_52_10-DE

**2023/52-10 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET
M49 SPANC – EXERCICE 2022**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment ses articles L2121-14, L2121-31, L1612-12, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la nomenclature M49,

Vu le vote du budget M49 SPANC 2022,

Considérant la commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2023,

Considérant la présentation du compte de gestion 2022 du budget M49 SPANC.

Après s'être assuré qu'en début d'exercice 2022 le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le compte de gestion du budget M49 SPANC, dressé pour l'exercice 2022, par le Comptable des Finances Publiques.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_52_10-DE